

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1107

présenté par
Mme Bergé, rapporteure**ARTICLE 66**

Substituer aux alinéas 2 et 3 les six alinéas suivants :

« 1° A (*nouveau*) Au début de la première phrase du dernier alinéa de l'article 3-1, du second alinéa de l'article 20-1 A, du neuvième alinéa de l'article 25, des sixième et seizième alinéas de l'article 29, du second alinéa de l'article 30-5, de la première phrase du 1 de l'article 30-6 et de l'avant-dernier alinéa du I de l'article 34, les mots : « Le conseil » sont remplacés par les mots : « L'autorité » ;

« 1° À la première phrase du second alinéa de l'article 13, à la première phrase du troisième alinéa de l'article 15, au deuxième alinéa de l'article 16, à la deuxième phrase du troisième alinéa de l'article 17-1, à la première phrase du deuxième alinéa et aux cinquième et seizième alinéas de l'article 29, à la première phrase du deuxième alinéa et à la seconde phrase de l'avant-dernier alinéa de l'article 30, à la dernière phrase du premier alinéa du III de l'article 30-2, à la fin de la seconde phrase du deuxième alinéa de l'article 30-3, à la dernière phrase du 1 de l'article 30-6, à la fin du quatrième alinéa de l'article 31, au dernier alinéa du I de l'article 33-1, à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 33-1-1, à la deuxième phrase du deuxième alinéa de l'article 42-3, à la seconde phrase de l'article 42-6, à la troisième phrase du premier alinéa du 6° de l'article 42-7 et à la première phrase du deuxième alinéa du III de l'article 78, les mots : « le conseil » sont remplacés par les mots : « l'autorité » ;

« 1° bis (*nouveau*) À la première phrase de l'avant-dernier alinéa de l'article 17-1, les mots : « le conseil » sont remplacés par les mots : « l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique » et les mots : « et des postes » sont remplacés par les mots : « , des postes et de la distribution de la presse » ;

« 1° ter (*nouveau*) Au premier alinéa de l'article 23, les mots : « le conseil » sont remplacés par les mots : « cette autorité » et, à la fin, les mots : « et des postes » sont remplacés par les mots : « , des postes et de la distribution de la presse » ;

« 2° À la seconde phrase du deuxième alinéa et à la troisième phrase de l'avant-dernier alinéa de l'article 5, aux premier et second alinéas de l'article 6, à l'article 8, à la première phrase du troisième alinéa de l'article 17-1, à la deuxième phrase du premier alinéa de l'article 29-3, à la

seconde phrase du second alinéa de l'article 32, au dernier alinéa de l'article 33-1-1, à la fin du premier alinéa du I de l'article 34 ainsi qu'aux première et seconde phrases du dernier alinéa du 6° de l'article 42-7, les mots : « du conseil » sont remplacés par les mots : « de l'autorité » ;

« 2° *bis (nouveau)* À la première phrase du deuxième alinéa de l'article 5 , les mots : « du conseil » sont remplacés par les mots : « de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique » ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.